

# AVASCOPE

Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés  
du Groupe TOTAL

## Bulletin de Liaison

EDITORIAL

n° 61 – Septembre 2011

### L'ACTIONNARIAT SALARIE GARANT DE LA BONNE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

En cette période de grave crise sociale et de défis multiples menaçant la pérennité des entreprises, les actionnaires salariés sont les garants de la bonne gouvernance de leur entreprise. Nous avons écrit dans l'AVASCOPE n° 60 de janvier 2010 « 2010, l'année des défis pour la participation et l'actionnariat salarié » ; cet éditorial a été repris par Google et des publications en ligne. Cependant les dirigeants d'entreprise et les instances patronales ont continué à afficher un optimisme confiant dans la limitation de « l'incendie social » et de l'impact des réseaux sociaux sur la mobilisation d'une jeunesse bien formée, diplômée, souvent endettée pour payer les études, ne trouvant pas un premier emploi, tout au plus des stages transformés en CDD sous-qualifiés et mal rémunérés. La révélation de l'étendue des dettes souveraines, des risques encourus, et la menace d'un nouvel effet systémique pesant sur la pérennité des entreprises ont remis à l'ordre du jour les conséquences sociales de la crise financière et économique.

La crise de l'euro, les difficultés pour lever des capitaux à cause de la persistance du « credit crunch », la majoration des taux d'intérêt consentis aux Etats et aux entreprises de ces Etats dont le rating a été dégradé, la perte de compétitivité des uns et le dumping des autres, les contours alarmants d'une nouvelle forme de guerre économique et financière utilisant les NTIC, le processus en cours de consolidation (par fusions acquisitions) des principaux secteurs économiques du marché unique Européen, privent les dirigeants d'entreprise de toute visibilité et de la capacité d'élaborer une stratégie inscrite sur le long terme.

Malheureusement, avant la tempête, le court-termisme et l'intérêt personnel priment sur l'intérêt social, la pérennité de l'entreprise, la responsabilité sociétale vis-à-vis des actionnaires et des parties prenantes. Heureusement les actionnaires salariés, suivant l'exemple des actionnaires institutionnels et des fonds de pension, sinistrés à des degrés divers par la crise des subprimes suivie de celle des CDS, s'impliquent de plus en plus dans la gestion de l'entreprise et dans son contrôle.

Différents sinistres financiers ou industriels, comme le récent « naufrage » de BP, les erreurs de jugements de Pdg « super actifs » préjudiciables durablement à la réputation

de leur entreprise, la passivité ou la faible réactivité des membres de conseils d'administration devant la menace de risques nouveaux et accrus pour l'entreprise, ont amené les gens sages à privilégier la voie d'une régulation de l'intérieur par les actionnaires salariés, complétant et renforçant la régulation conduite de l'extérieur par les autorités nationale et européenne .

C'est pourquoi, dans son Livre vert sur « Le cadre de la gouvernance d'entreprise dans l'Union Européenne » (UE), publié le 5 avril 2011, afin de procéder à une consultation publique, la Commission Européenne (CE) a prévu un chapitre consacré à « la participation des salariés au capital de leur entreprise », dont des extraits sont publiés dans l'AVASCOPE ainsi que notre réponse.

Le dialogue se poursuit avec la DG Marché Intérieur de la CE ; nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos travaux au sein des commissions d'experts qui oeuvreront pour l'application concrète de cette réforme de la gouvernance d'entreprise dans l'UE.

L'intérêt porté par les salariés à la viabilité à long terme de l'entreprise, dont ils sont actionnaires, est un garant de la bonne gouvernance, que la CE est déterminée à développer dans tous les pays. Dépassant l'objectif de construire une épargne de précaution, ils sont soucieux de plus en plus de se constituer une retraite complémentaire ; la responsabilité de préserver ce capital retraite les incite à contrôler la mise en œuvre effective des principes de gouvernance, le respect de la charte éthique, le recours éventuel à la procédure du « whistleblowing », l'exercice des droits de vote et du droit de poser des questions lors de l'AG annuelle des actionnaires ou lors des réunions d'information du personnel.

Cette double responsabilité de salarié et d'actionnaire permet effectivement de valoriser le dialogue social, de favoriser l'initiative et la responsabilité individuelle, de susciter l'innovation, d'encourager et de justifier l'implication des salariés dans le contrôle de la bonne gouvernance de l'entreprise. Car cette « force tranquille et fidèle », l'actionnariat salarié en est le garant, de l'intérieur, vis-à-vis des autres actionnaires et des parties prenantes.

**Jean-Aymon MASSIE,**  
Président de l'AVAS

## L'AVAS RETABLI DANS SES DROITS !

Vous avez en mains le n° 61 de l'AVASCOPE, le vrai. Le précédent, le n° 60, remonte à janvier 2010 - vous pourrez le retrouver sur le site internet de l'AVAS : [esop-avas.org](http://esop-avas.org).

Il aura fallu 18 mois et l'arrêt de la cour d'appel de Versailles pour que votre association retrouve sa liberté, ses moyens d'action et puisse reprendre le service de l'AVASCOPE.

Dans son arrêt du 11 mai 2011 – dont vous pouvez retrouver l'intégralité sur le site internet d'AVAS : [esop-avas.org](http://esop-avas.org) –, la cour d'appel de Versailles :

« *Déboute Messieurs MARABELLE et BIERME de toutes leurs demandes ;*

*Constate que le 8 décembre 2009, le conseil d'administration de l'ASSOCIATION AVAS a régulièrement désigné comme membres de son Bureau :*

*Monsieur MASSIE, président,*

*Monsieur BUTORI vice-président,*

*Monsieur CHASSEGUET, secrétaire général,*

*Monsieur CABRERA : secrétaire général adjoint,*

*Madame VIVIER, trésorière,*

*Monsieur GALFI et Monsieur SARFATTI conseillers ;*

*Dit que Monsieur MASSIE a seul qualité de président de l'ASSOCIATION AVAS à compter du 8 décembre 2009 ;*

*Y ajoutant,*

*Condamne Messieurs MARABELLE et BIERMÉ à verser aux appelants la somme de 3000 € (trois mille euros) sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile;*

*Condamne Messieurs MARABELLE et BIERMÉ aux entiers dépens de première instance et d'appel afférents aux deux instances jointes, autorisation étant donnée aux avoués de les recouvrer conformément aux dispositions de l'article 699 du code de procédure civile. »*

Ainsi s'achève un épisode, dont nous nous serions passés, dû au refus par certains du jeu démocratique et à leur volonté de s'accrocher à des fonctions qu'ils ne détenaient plus légitimement. Ce genre de situation n'est pas inédit et se rencontre en tous temps et en tous lieux. Nous n'avions

pas d'autre alternative que de défendre l'AVAS et, au-delà d'elle, les intérêts supérieurs de l'actionnariat salarié, menacés de toutes parts.

Lors de cette regrettable affaire, des faux ont été produits tendant à accréditer la thèse que le Bureau avait bien été renouvelé avec comme président JR Marabelle. Ceci a conduit Jean-Aymon Massie puis Dominique Chasseguet à porter plainte contre X pour faux et usage de faux. Après instruction de ces plaintes, le tribunal correctionnel a été saisi et examinera l'affaire à une date non encore déterminée.

Bien sûr, beaucoup d'entre vous ont été troublés par ces événements et la confusion qui en a résulté. Fort heureusement, nous avons résisté aux attaques dont nous avons été l'objet et la justice a tranché. L'association est ce qu'en font ses adhérents et ses militants ; nous comptons sur vous et votre confiance pour lui redonner l'élan et l'impulsion nécessaires à son bon fonctionnement.

Pour cela, il faut aussi que l'AVAS retrouve la pleine disposition de ses moyens : nombre de documents, fichiers, correspondances ont disparu de ses locaux ; des sommes importantes ont été dépensées sur les comptes AVAS par des personnes qui n'avaient pas qualité à en disposer, il faudra bien les recouvrer.

Vous pouvez nous aider à relancer l'association, en répondant positivement à l'appel à cotisation pour l'année en cours (20 € en cotisation normale, 40 € et au delà en cotisation de soutien).

Nous organiserons une assemblée générale dès que possible et allons poursuivre le service de l'AVASCOPE. Vos contributions et réactions seront les bienvenues ; n'hésitez pas à nous écrire.

A nouveau, nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien et vous assurons de notre détermination à défendre, plus que jamais, la cause de l'actionnariat salarié.

**Le Président d'AVAS**  
**Jean-Aymon MASSIE**

**Le Vice-Président d'AVAS**  
**Bernard BUTORI**

**Le Secrétaire Général d'AVAS**  
**Dominique CHASSEGUET.**

## BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AVAS

**Composition du Bureau, tel qu'élu par le Conseil d'administration tenu le 8 décembre 2009, puis renouvelé lors de sa réunion du 24 novembre 2010 :**

Président : Jean-Aymon MASSIE

Vice-Président : Bernard BUTORI

Secrétaire Général : Dominique CHASSEGUET

Secrétaire Général Adjoint : Alain CABRERA

Trésorière : Marie-Claire VIVIER

Conseillers : Géza GALFI et Jacques SARFATTI

**Composition du Conseil d'administration, à l'issue de l'Assemblée Générale tenue le 5 mai 2010 :**

Adam BOUAZIZ, Bernard BUTORI, Alain CABRERA, Dominique CHASSEGUET, Benoît CLERGEAT, Louis FIMBI, Géza GALFI, Michel GOUBLY, Marc JACQUEMIN, Jean-Aymon MASSIE, Samuel ONUOTU, Pierre PROCUREUR, Bertrand de REVIERS, Renaud RODGOLD, Claude ROYER, Jacques SARFATTI, Janine TIESTERS, Marie-Claire VIVIER.

## L'ÉVOLUTION DU GROUPE TOTAL EN QUELQUES CHIFFRES

Vous trouverez, ci-après, **actualisé pour l'année 2009**, le **tableau de bord** qui vous permet, en quelques éléments clés<sup>1</sup>, de suivre l'évolution du Groupe Total depuis qu'il a absorbé PetroFina et Elf Aquitaine. Depuis 2005, ce suivi est aux normes IFRS. **L'actualisation pour l'année 2010 sera publiée dans un prochain numéro d'AVASCOPE.**

Eléments Financiers	TotalFinaElf			TOTAL		
	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires annuel (G€)	115	143	154	159	180	<b>131</b>
- dont part pétrole (en %)	82	84	88	88	89	<b>89</b>
- dont part chimie (en %)	18	16	12	12	11	<b>11</b>
- dont part Europe (en %)	54	64	70	70	70	<b>70</b>
Résultat opérationnel ajusté (G€)	15	24	25	23	28	<b>14</b>
Résultat net ajusté (G€)	8	12	13	12	14	<b>8</b>
<u>Investissements nets (G€)</u>	5	10	10	10	11	<b>10</b>
<u>Versé à l'actionnaire</u> (hors minoritaire)	3,6	7	10,3 <sup>2</sup>	6,3	6,3	<b>5,1</b>
- dont dividendes (G€)	1,6	3,5	4	4,5	4,9	<b>5,1</b>
- dont rachat d'actions (G€)	2	3,5	4,1	1,8	1,3	<b>0</b>
<u>Frais de personnel (G€)</u>	6,5	6,6	5,8	6,1	6,0	<b>6,2</b>
Nombre d'actions (millions)	740	615	2 426 <sup>3</sup>	2 396	2 372	<b>2 348</b>
Capitalisation (G€)	117	130	133	136	92	<b>106</b>
<b>Eléments Opérationnels</b>						
<u>Amont</u>						
Réserves d'hydrocarbures (Mtep)	1 470	1 480	1 483	1 393	1 394	<b>1 398</b>
- dont part gaz (en %)	35	36	42	45	46	<b>46</b>
Production hydrocarbures (Mtep/an)	106	124	118	120	117	<b>114</b>
- dont production de brut (Mt/an)	73	81	75	75	73	<b>69</b>
Principale zone de production	Mer du Nord	Mer du Nord	Mer du Nord	Mer du Nord	Mer du Nord	<b>Mer du Nord</b>
<u>Aval</u>						
Capacité de raffinage (Mt/an)	128	135	135	130	130	<b>130</b>
- dont part Europe (en %)	88	85	87	88	88	<b>88</b>
Quantité raffinée (Mt/an)	121	118	123	121	118	<b>108</b>
Nombre de stations-service	17 700	17 000	16 500	16 500	16 400	<b>16 300</b>
Vente de produits (Mt/an)	185	194	189	193	183 <sup>4</sup>	<b>181</b>
- dont part Europe (en %)	79	70	71	69	69	<b>67</b>
<b>Autres éléments</b>						
Nombre de pays d'implantation	120	133	> 130	> 130	> 130	<b>&gt; 130</b>
Effectifs	123 300	112 900	95 100 <sup>5</sup>	96 400	97 000	<b>96 400</b>

<sup>1</sup> Pour les éléments des années 2001 à 2004, se reporter à l'une de nos précédentes communications, par exemple celle accessible à l'adresse : [http://esop-avas.org/communication/AVAS\\_SICTAME/2007\\_10\\_17\\_AVAS\\_SICTAME\\_elections\\_aux\\_FCPE.pdf](http://esop-avas.org/communication/AVAS_SICTAME/2007_10_17_AVAS_SICTAME_elections_aux_FCPE.pdf)

<sup>2</sup> Forte progression du « versé à l'actionnaire » : 10,2 G€ dont 2,3 G€ au titre de l'Apport/Scission d'Arkema. Nous utilisons désormais l'expression « versé à l'actionnaire » plutôt que l'expression « retour à l'actionnaire », qui évacue la question du partage, laisse croire que l'actionnaire récupère ce qu'il a donné et occulte la valeur ajoutée par le personnel et tous ceux qui contribuent à la formation des résultats et à la valorisation de la société.

<sup>3</sup> 2 426 millions d'actions après la division par 4 du nominal (correspondant à 606 millions d'actions avant division)

<sup>4</sup> L'écart par rapport à 2007 est dû pour moitié à un changement de méthode de calcul des ventes de la raffinerie de Port Arthur

<sup>5</sup> la forte baisse des effectifs est due à la sortie d'Arkema du périmètre du groupe Total. Arkema emploie 17 000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 5,7 G€ en 2006

## Soulignons quelques uns des éléments essentiels de l'évolution du Groupe (analyse faite en novembre 2010) :

**Voilà un peu plus de 10 ans, Total lançait 2 OPE**, l'une sur PetroFina, l'autre sur Elf Aquitaine et se hissait ainsi de la place de 10<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup> pétrolier mondial. Depuis, Total s'est vu dépassé par Chevron et se retrouve au 5<sup>ème</sup> rang.

**A l'issue de ces 2 OPE** et porté par une conjoncture économique particulièrement favorable, qui n'a cessé de s'améliorer jusqu'en 2008, **Total a vu ses résultats exploser** : en 2005, Total produisait 1 G€ de résultat net par mois ; avant 2000, il lui fallait un an pour obtenir ce résultat. En 2008, un record de 14 G€ de résultat net fut atteint. Comme toutes les entreprises, Total est affecté par la crise qui secoue le monde depuis 2007 ; il y a un an, nous écrivions : *« en raison de la crise, il ne faut pas s'attendre à un record pour 2009, mais plutôt à un résultat net de l'ordre de 8 G€. Un tel résultat nous paraît en ligne avec la capacité de Total à dégager un résultat net annuel qui, fonction de la conjoncture et du prix du baril, se situe autour de 10 G€, plus ou moins 2 G€ ».*

En 2010, la conjoncture économique s'est améliorée, ce qui laisse entrevoir un résultat net annuel supérieur à 10 G€, mais le climat social s'est détérioré (après la crise financière, boursière et économique, la crise sociale !).

Les résultats de Total sont fortement liés au prix du baril : après un record absolu de 147 \$ en juillet 2008, le cours moyen du baril a été de 62 \$ en 2009 (contre 97 \$ en 2008, 72 \$ en 2007, 65 \$ en 2006, 54 \$ en 2005 et 38 \$ en 2004) ; à ce jour il est de 78 \$ pour l'année en cours.

Au cours de la décennie, **Total n'a cessé d'accroître la part de ses capitaux consacrés à l'exploration production** au détriment de celle consacrée au raffinage marketing et à la chimie. La part de la chimie dans le chiffre d'affaires est ainsi passée de 18 % à 11 %. **De 2000 à 2004, Total n'a pas suffisamment investi** (moins de 6 G€/an d'investissements nets par an) ; la société **préférant racheter ses propres actions** (29 G€ dépensés entre 2000 et 2008) **et accroître le service du dividende**, passé de 1,6 G€ en 2000 à 5,4 G€ aujourd'hui. On notera que, sur la même période, les frais de personnel n'ont pratiquement pas bougé à un peu plus de 6 G€/an.

Depuis 2005, les investissements nets représentent de l'ordre de 10 G€/an ; **les investissements bruts ont fortement crû** en 2008 pour atteindre 13,6 G€ et 13,3 G€ en 2009. **Pour financer ces investissements, Total a procédé à d'importantes cessions d'actifs** (Sanofi notamment) qui, par

nature, ne peuvent se renouveler et amputeront les ressources futures (Sanofi distribue plus de 3 G€/an de dividendes).

En 2009, alors que la crise battait son plein, Total *« confiant dans ses perspectives et sa solidité financière »* augmentait son dividende de 500 M€ pour le porter à 5,4 G€. Or, si la conjoncture ne s'améliore pas suffisamment et une fois liquidé le trésor 'Sanofi', que fera Total pour financer des investissements de plus en plus lourds ?

**Les résultats opérationnels de l'entreprise restent bons**, marqués notamment dans l'Amont par le démarrage de nouveaux champs, qui permettent de renouer avec **la croissance des productions**. Mais le défi reste de maintenir cette croissance, ce qui **n'est possible que s'il y a renouvellement et croissance des réserves**. La tâche est rude pour tous les majors, confrontés à la difficulté d'accéder à la ressource minière et à la concurrence croissante des NOC (National Oil Companies). Le savoir faire et la capacité à traiter des projets de plus en plus complexes et à les financer sont des atouts indispensables, ainsi que le strict respect des conditions de sécurité et de l'environnement. Ces enjeux et défis expliquent la réflexion en cours sur l'organisation de la DGEP.

Depuis 2003, l'évolution des réserves de Total se caractérise par une baisse continue des réserves de liquides, compensée jusqu'en 2006 par une hausse des réserves de gaz, ce qui se traduit par une part croissante du gaz dans la production d'hydrocarbures. Réserves et productions de Total présentent une répartition géographique équilibrée.

Total continue de développer avec succès ses **activités LNG** (gaz naturel liquéfié) dans différents pays.

Les résultats de l'**Aval** ont très fortement régressé au 2<sup>ème</sup> semestre 2009, en lien avec la baisse de la marge de raffinage. Après un record à 39 €/t moyen sur 2008, la marge a chuté à 15 €/t en 2009, avant de retrouver sur les 10 premiers mois de 2010 une valeur égale à la moyenne observée sur ces 15 dernières années, soit 22 €/t.

L'outil de raffinage français continue de faire l'objet d'adaptations ; sa capacité de raffinage est passée de 173 Mt en 1975 à 98 Mt en 2009, le nombre de raffineries étant divisé par 2 (de 24 à 12, dont 6 appartiennent à Total).

**La Chimie**, qui avait connu un début d'année 2009 très difficile, enregistre, à présent, des résultats satisfaisants.



**La capitalisation boursière de Total** souffre de la crise et des politiques menées. Fin 2009, elle était de 106 G€, l'action valant 45 €. A 40 € l'action, elle est de 94 G€. Ceux qui ont souscrit aux augmentations de capital de 2006 et 2008 continuent d'être perdants. Pour la **prochaine augmentation de capital** réservée aux salariés et anciens salariés, la Direction devrait considérer les propositions que

nous avons déjà émises pour sécuriser davantage une telle opération et la rendre plus attractive. Nous continuons de réclamer une **attribution d'actions gratuites à tous**, à hauteur du quart du brut annuel de chacun. Total a procédé à une attribution ; mais celle-ci, de 25 actions par salarié, reste modeste, le volume d'actions distribué est inférieur à celui distribué par ailleurs à des salariés choisis.

## QUELQUES EVENEMENTS IMPORTANTS OU SIGNIFICATIFS CONCERNANT TOTAL DEPUIS JANVIER 2010

Sans vouloir être exhaustif et afin d'éclairer le lecteur sur les évolutions de Total, nous avons sélectionné ci-après **quelques-uns des événements importants ou significatifs de ces évolutions, qui ont marqué la vie de notre société depuis le début de 2010** :

Janvier 2010 : Total fusionne sa filiale Total Italia avec ERG Petroli pour **créer TotalErg** (49 % Total et 51 % ERG) qui devient l'un des acteurs majeurs de la distribution en **Italie** (13 % de part de marché et 3 400 stations-service) et y dispose aussi d'une capacité de raffinage (116 000 b/j soit 8 % de la demande italienne).

Février et mars 2010 : Total, qui avait arrêté la **raffinerie des Flandres**, en septembre 2009, en raison de la baisse de consommation des produits pétroliers, annonce l'arrêt de l'activité de raffinage sur ce site et sa transformation en centre d'assistance technique et de formation, dépôt logistique et pôle de biocarburants.

Mars et avril 2010 : Offre publique de retrait des actions **Elf Aquitaine** au prix unitaire de 305 €.

Mars 2010 : Attribution du **permis de Montélimar** (4327 km<sup>2</sup>) à Total pour une période de 5 ans en vue de démontrer la présence de 'shale gas' et d'en évaluer le potentiel.

Avril 2010 : Démarrage du 2<sup>ème</sup> train de liquéfaction de **Yemen LNG** (Total en est l'actionnaire principal avec 39,62 % de participation). L'usine de Yemen LNG est désormais pleinement opérationnelle avec une capacité annuelle de production de 6,7 millions de tonnes de GNL.

Avril 2010 : Total cède **Mapa Spontex** à l'américain Jarden pour un montant de 335 M€.

Avril 2010 : **Total vend à BP** ses participations dans les champs de **Valhall** (15,72 %) et **Hod** (25 %) pour un montant de 991 M\$. Ces champs ont produit en 2009 une quote-part pour Total d'environ 9 000 bep/j. En 2009, la Norvège est le premier contributeur à la production de Total avec près de 330 000 bep/j, provenant de 35 champs situés sur le plateau continental norvégien. Cette production représente environ 15 % de la production totale du Groupe.

Mai 2010 : Inauguration de la plus grande unité au monde de **production d'oléfines par craquage d'éthane à Ras Laffan au Qatar**. L'éthane provient du gisement géant offshore de gaz 'North Field' dans lequel Total détient des intérêts (24,5 % du projet Dolphin). En 2009, la production de Total au Qatar était de 141 000 bep/j. Total est partenaire dans la raffinerie de Ras Laffan (10 %) ainsi que dans les usines et projets pétrochimiques de Qapco et Qatofin.

Mai 2010 : **Christophe de Margerie devient Président Directeur Général de Total**. Thierry Desmarest en est nommé Président d'honneur.

Juin 2010 : **Total acquiert 25,4 % de la start-up américaine AE Polysilicon Corporation**. Cette société, créée en 2006, a développé une technique ultra-performante de production en continu de silicium polycristallin sous forme de granulés à un coût très compétitif. Une unité de production de 1 800 t/an devrait démarrer cette année. Total développe ainsi des capacités sur un maillon supplémentaire de la chaîne solaire. Total détient, depuis 1983, 50 % de Photovoltech (production de cellules photovoltaïques) et 50 % de Tenesol ((production et exploitation de systèmes photovoltaïques). Total détient aussi 25 % de Konarka (pionnier du module photovoltaïque organique)

Juin 2010 : Création d'une joint-venture entre Masdar (60 %), Total (20 %) et Abengoa Solar (20 %) pour construire puis exploiter **la plus grande centrale solaire concentré du monde, Shams 1**, à 120 kms d'Abou Dhabi. D'une capacité de plus de 100 MW, cette centrale comportera 768 miroirs paraboliques pour concentrer le rayonnement solaire servant à chauffer un fluide caloporteur, lequel génère de la vapeur à haute pression afin d'entraîner une turbine à vapeur classique produisant de l'électricité.

Juillet 2010 : Accord avec la société canadienne **UTS**, en vue de l'acquisition par Total de cette société dont l'actif principal est sa participation de 20 % dans le projet minier **Fort Hills, situé en Athabasca**. Total accède ainsi à environ 680 Mb de ressources en bitume pour un coût net de 0,65 \$ canadien par baril.

Août 2010 : En **Angola**, sur le bloc 17, dont Total est opérateur avec une participation de 40 %, lancement du **développement de CLOV**, projet visant à mettre en production les champs de Cravo, Lirio, Orquidea et Violeta. Le schéma de développement prévoit une unité flottante de production, stockage et déchargement (FPSO) permettant de traiter 160 000 b/j et de stocker 1,8 Mb. Total est présent en Angola depuis 1953. En 2009, Total a opéré une production de 491 000 b/j, sa quote part de production étant de 191 000 b/j. Par ailleurs, Total détient un intérêt de 13,6 % dans le projet d'usine de liquéfaction de gaz Angola LNG, prévue démarrer en 2012.

Septembre 2010 : En **Australie**, Total acquiert 20 % dans un **projet intégré de production de GNL**, comprenant l'extraction de **gaz de charbon** dans la région du Queensland (production envisagée : 150 000 bep/j, soit 9 Gm<sup>3</sup>/an), son transport vers une usine de liquéfaction qui comprendra deux trains d'une capacité de production totale de 7,2 Mt/an.

Octobre 2010 : Total adopte une politique de **paiement trimestriel du dividende**, qui sera effective à partir de septembre 2011. Des acomptes sur dividendes sur l'année en cours seront payés en septembre, décembre puis mars de l'année suivante, le solde du dividende pour l'année précédente étant payé en juin.

Novembre 2010 : Total s'associe avec China Power Investment (CPI), l'un des 5 principaux groupes énergétiques chinois, pour étudier un **projet de construction d'une usine pétrochimique de transformation du charbon en oléfines, en Mongolie-Intérieure**, d'une capacité de 1 Mt/an pour un coût de 2 à 3 G€.

Novembre 2010 : Total annonce la **cession, à Perenco**, de sa participation de 75,8 % dans sa filiale amont **Total E&P Cameroun**, dont les autres actionnaires sont la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) avec 20 % et le Groupe Rothschild (4,2 %). A travers sa filiale, Total opérait 40 000 b/j, sa quote-part de production étant de 8 000 b/j. Total reste présent au Cameroun dans le raffinage, avec sa participation de 19,7 % dans la SONARA, dans le stockage des produits pétroliers (18 % de la SCDP : Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers) et dans la distribution avec sa filiale Total Cameron SA, à la tête d'un réseau de 160 stations service et 45 % du marché de la distribution de produits pétroliers.

Décembre 2010 : **Total va céder, à Arkema, ses activités de résines** (photoréticulables et de revêtement) des sociétés **Cray Valley**, Cook Composites & Polymers (CCP) et **Sartomer**, pour un montant de 550 M€ La cession ne concerne pas les résines de structure et l'activité Hydrocarbon Specialty Chemicals (HSC) des sociétés Cray Valley et CCP, qui seront rattachées aux activités de la pétrochimie du groupe dont elles utilisent les produits en tant que matières premières.

Décembre 2010 : Total établit un **partenariat stratégique avec Suncor portant sur les sables bitumineux au Canada**. Aux termes des accords signés avec Suncor, Total porte sa participation dans le projet Fort Hills de 20 à 39,2 %, tandis que Suncor acquiert de Total 36,75 % du projet Joslyn, Total y conservant une participation de 38,25 %. Enfin Total acquiert de Suncor 49 % du projet d'upgrader Voyageur et verse à Suncor une soulte de 1,75 G\$ canadiens.

Janvier 2011 : Total et ses partenaires lancent le **développement du projet de production de GNL en Australie**, à partir du gaz de charbon de Queensland, dont Santos (30 % de participation) sera opérateur. En décembre 2010, avec l'arrivée de Kogas qui a pris une participation de 15 % et s'est engagé à enlever 3,5 Mt/an du GNL produit, Total avait accru sa participation dans le projet de 20 à 27,5 %. L'autre partenaire Petronas (27,5 %) s'est engagé à enlever 3,5 Mt/an, ce qui garantit un enlèvement de 7 Mt/an sur les 7,2 Mt/an prévues en phase de production. Le projet représente un coût de 16 G\$, la première livraison de GNL devrait intervenir en 2015.

Janvier 2011 : En **Argentine**, Total acquiert des participations dans plusieurs permis afin d'évaluer leur potentiel en '**shale gas**'. Présent en Argentine

depuis 1978, Total opère 28 % de la production gazière du pays, sa quote-part en production représentait 82 000 bep/j en 2010.

Janvier 2011 : Plusieurs puits positifs confirment un pôle additionnel au nord de **Moho Bilondo (Congo)**, susceptible d'être développé en prolongement direct de la partie sud, mise en production en 2008 et qui produit actuellement 90 000 b/j. Total détient un intérêt de 53,5 % dans le permis, à côté de Chevron (31,5 %) et de la Société Nationale des Pétroles du Congo (15 %).

Février 2011 : **Total signe un accord avec IPIC** (société d'état d'Abu Dhabi) concernant la **cession de ses 48,83 % dans CEPSA** pour un montant de 3,7 G€. IPIC porte ainsi sa participation dans CEPSA de 47,06 à 95,89 %. CEPSA est la seconde compagnie pétrolière espagnole avec une capacité de raffinage de 528 000 b/j, un réseau de 1 750 stations-service et une production d'hydrocarbures d'environ 55 000 b/j.

Mars 2011 : Accords entre Total et la société russe indépendante **Novatek**, portant sur une prise de participation de 20 % par Total dans le **projet Yamal LNG** et **l'entrée de Total au capital de Novatek** à hauteur de 12,08 %, pouvant être ensuite portée à 15 % sous 12 mois et 19,40 % sous 36 mois. Le projet Yamal LNG, situé en zone arctique, prévoit une production de GNL de 15 Mt/an et donnera accès pour Total (20 %) à une production en plateau de 90 000 bep/j à l'horizon 2020. Novatek est le premier producteur indépendant de gaz de Russie, dont il assure 10 % de l'approvisionnement en gaz. La production de Novatek a été de 750 000 bep/j en 2010, en incluant les condensats.

Mars 2011 : Total lance une nouvelle **augmentation de capital réservée aux salariés** dans 120 pays, au prix de 34,80 € l'action. A fin 2010, les salariés et anciens salariés du groupe détenaient 4 % du capital de Total.

A l'issue de la période de souscription, 33 749 salariés et anciens salariés ont acquis 8,9 M d'actions pour un montant de 310 M€ (soit 74 % du capital réservé pour cette opération) ; le capital détenu par les salariés est à présent de 4,3 %.

Mars 2011 : En **Ouganda**, Total investit 1,5 G\$ pour devenir **partenaire à parts égales (1/3 chacun) de Tullow et CNOOC sur les blocs 1, 2 et 3A dans la région du Lac Albert**, zone où ont déjà été découverts des ressources de plus d'un milliard de barils et où Total considère qu'il reste un potentiel de découverte du même ordre de grandeur. Chacun des

partenaires est opérateur de l'un des blocs, Total le sera pour le bloc 1.

Avril 2011 : Projet d'accord avec EDF Energies Nouvelles Réparties **permettant à Total d'acquérir l'ensemble de la société TENESOL** (hormis ses activités en outre mer français) dont il détient d'ores et déjà 50 % du capital. Tenesol, créé en 1983, est leader sur le marché français des grandes toitures industrielles et commerciales photovoltaïques et dispose d'une capacité de production de 800 000 panneaux solaires par an, soit 170 MW crête, avec ses deux usines de Toulouse en France et du Cap en Afrique du Sud.

Avril 2011 : **Accord entre Sunpower et Total en vue de créer un nouveau leader mondial de l'industrie solaire**. Aux termes de cet accord, Total lancera un OPA portant sur 60 % des actions de Sunpower en circulation pour un montant de 1,3 G\$ (cette OPA a abouti positivement en juin 2011). Sunpower, qui conservera son équipe dirigeante, est une société basée en Californie et disposant de bureaux en Amérique du Nord, en Europe, Australie et Asie. Forte de 25 ans d'expérience, elle conçoit, fabrique et fournit les modules et panneaux solaires les plus fiables et offrant le meilleur rendement du marché.

Mai 2011 : En **Pologne**, Total entre à hauteur de 49 % sur les concessions de Chelm et Werbkowice, opérées par ExxonMobil (51 %) en vue d'évaluer le potentiel 'shale gas' de cette zone.

Juin 2011 : **Total cède à Silex Gas Norway, sa participation de 6,4 % dans Gassled**, le réseau norvégien de transport de gaz, pour 870 M\$.

Juin 2011 : En **Norvège**, Total lance les **projets offshore Ekofisk South et Eldfisk II**, représentant chacun une capacité de production de 70 000 bep/j. Les champs d'Ekofisk et Eldfisk ont produit environ 260 000 bep/jour en 2010. La Norvège est le premier pays contributeur aux productions du Groupe avec 310 000 bep/j en moyenne en 2010.

Juin 2011 : Accord avec Rontec portant sur la **cession de l'essentiel des actifs de distribution pétrolière de Total au Royaume-Uni**.

Juillet 2011 : **Total porte sa participation dans Tempa Rossa (Italie) de 50 à 75 %**, en reprenant la part d'Esso ; Shell détenant les 25 % restants. La mise en production du gisement est prévu pour 2015, au rythme de 50 000 b/j.

Juillet 2011 : **Total renonce au régime du Bénéfice Mondial Consolidé**, dont il bénéficiait depuis 1966, et relèvera donc du régime fiscal de droit commun dès 2011.

Août 2011 : **Mise en production de Pazflor, en Angola**. Ce champ géant, prévu produire 220 000 b/j, développé en eaux profondes, avec certaines installations de séparation installées en fond de mer et un FPSO le plus grand au monde, d'une capacité de stockage de 1,9 Mb, confirme la capacité technique

des équipes Total à conduire des projets très complexes. Le DG E&P de Total, Yves-Louis Darricarrère a d'ailleurs tenu à le souligner en ces termes : « *La mise en production de Pazflor, en avance de plusieurs semaines sur la date prévue et dans le budget prévu, est une performance remarquable de l'ensemble des équipes qui y ont contribué* ». Total, opérateur, détient un intérêt de 40 %, les autres partenaires étant Statoil (23,33 %), Esso (20 %) et BP (16,67 %).

## JUSQU'OU LA CHUTE ?

Toutes les bourses ont dévié en août 2011 et le mouvement s'est poursuivi début septembre. C'est ainsi que l'action Total s'est retrouvée à des cours inférieurs au prix de souscription de la dernière augmentation de capital (34,80 €). La question de mars dernier « *Faut-il souscrire ou pas ?* » devient « *Faut-il acheter ou pas ?* », avec les mêmes interrogations et les mêmes risques que ceux évoqués dans l'article suivant.

Ci-après, l'évolution du cours des actions Total et Arkema, sur les 2 dernières années (source : Boursorama) :

### Cours de l'action Total



### Cours de l'action Arkema



## AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ET ANCIENS SALARIES DU GROUPE TOTAL

*L'information suivante a été diffusée le 10 mars 2011, préalablement au lancement de l'augmentation de capital de Total réservée aux salariés et anciens salariés du groupe Total.*

*Elle aurait dû être diffusée sous sigle AVAS-SICTAME, mais en raison des difficultés exposées ci-avant et rencontrées par notre association, elle l'a été sous seul sigle SICTAME, bien que l'AVAS soit totalement partie prenante à cette information.*

*Des assemblées d'information du personnel ont été organisées sur plusieurs établissements.*

*Le décrochement des places boursières, observé en août 2011, l'action Total passant par un plus bas de 31,33 €, met en évidence la pertinence de l'analyse faite ci-dessous.*

*Souscrire ou pas ..., telle est la question !*

L'augmentation de capital 2011 réservée aux salariés et anciens salariés du groupe Total a été annoncée.



Le prix de souscription de l'action n'est pas encore connu, mais devrait se situer aux environs de 35 €. Les modalités de cette augmentation de capital sont largement décrites sur le site internet que Total a dédié à l'opération et nous vous y renvoyons : [www.totalcapital2011.com](http://www.totalcapital2011.com). (NB, le 14 mars prix annoncé : 34,80 €).

Le SICTAME est favorable au **développement de l'actionnariat salarié, qui est un des éléments clés de la participation, bénéfique à l'entreprise et au personnel :**

- pour l'entreprise, c'est le gage d'un actionnariat stable et l'assurance d'une implication accrue du personnel ;
- pour les salariés, c'est sa meilleure association à la marche de l'entreprise et à ses résultats, sous réserve cependant que l'entreprise n'en tire pas parti pour rogner sur d'autres éléments de leur contrat social.

**Pour les salariés de Total, l'accès au capital de leur entreprise est loin d'être égalitaire :**

- certains des salariés y ont accès, sans aucune prise de risque et sans aucune mise de fonds initiale, par le biais d'options d'actions ou/et d'actions gratuites dites 'actions conditionnelles' ;
- tous les salariés y ont accès, moyennant finance et prise de risque, via des augmentations de capital réservées.

**La dernière augmentation de capital de ce type remonte à mars 2008**, le prix de souscription était de 44,4 € ; elle faisait suite à celle intervenue en février 2006 au prix de 166,6 €, soit 41,65 € après division par 4 du nominal.

Les 2 dernières augmentations de capital réservées aux salariés ont été moins gagnantes que les précédentes. C'est le dividende servi qui a sauvé le souscripteur et lui a assuré un rendement annuel (à fin janvier 2011) de 6,3 % pour la souscription de 2006 et de 5 % pour celle de 2008. Le dividende de 2,28 € pour un cours de bourse de 44 € représente 5,2 % et 6,5 % pour un prix de souscription de 35 € (6,7 % avec les 1,14 € versés dès la souscription)

**La distribution d'options d'actions et celle d'actions conditionnelles** a concerné, en 2010, 10 % des salariés du groupe. On constate cependant une forte concentration de cette distribution sur un nombre limité de personnes.

**Pour réduire l'inégalité d'accès au capital**, le SICTAME demande la distribution d'actions gratuites à tout le personnel, à hauteur du quart du brut annuel de chacun. Un premier pas a été fait en 2010, avec l'attribution de droits à 25 actions gratuites à tous les salariés du groupe (les actions ne seront attribuées qu'en 2012 et disponibles en 2014). Qu'on ne s'y

trompe cependant pas : cette distribution a surtout pour objet de répondre aux nouvelles contraintes légales afin de permettre l'attribution d'options d'actions à la Direction Générale. **Les 2,5 millions d'actions prévues être distribuées aux 100 000 salariés du groupe sont à comparer aux 7 à 8 millions distribuées chaque année à une minorité, sous forme d'options d'actions ou d'actions conditionnelles !**

C'est pourquoi le SICTAME maintient sa revendication **d'une distribution d'actions gratuites à tous, en une ou plusieurs fois à concurrence du quart du brut annuel de chacun**. C'est ainsi que l'on pourra véritablement développer un actionnariat salarié et permettre à tous « d'amorcer la pompe » pour les souscriptions payantes.

En effet, **pour souscrire aux augmentations de capital, encore faut-il que celles-ci soient attractives et relativement sécurisées et que le salarié dispose d'une capacité d'épargne lui permettant cette souscription.**

Or, l'on voit que Total ne fait pas grand-chose pour rendre ces augmentations plus attractives et mieux sécurisées.

Nous avons déjà dénoncé cette attitude en 2008 et rappelé<sup>6</sup> (le rappel a été aussi fait cette année) que :

- Total pouvait autoriser la souscription par arbitrage de l'épargne déjà investie (Total l'a fait en 1994 et 1995) ;
- Total est l'un des rares groupes qui n'abondent pas les souscriptions aux augmentations de capital ;
- à côté de la tranche avec 20 % de décote (20 % de décote équivaut à un abondement de 25 %) et blocage de 5 ans (qui est la contrepartie de la décote), pouvait être proposée une tranche avec 30 % de décote et blocage de 10 ans ;
- il pouvait être proposé un mécanisme à effet de levier avec protection du capital (Total et Elf l'ont fait en 1994).

**Ces dispositifs, susceptibles de rendre plus attractives et moins risquées les augmentations de capital proposées à tous les salariés, n'intéressent visiblement pas nos dirigeants.** Il est vrai que ceux-ci bénéficient des dispositifs d'options d'actions et actions conditionnelles, plus attractifs et sécurisés et porteurs que de plus values.

**Dans ces conditions,  
souscrire ou ne pas souscrire ?**

<sup>6</sup> Voir sur le site [esop-avas.org](http://esop-avas.org), le tract « Augmentation de capital : quelle augmentation ? », accessible à l'adresse : [http://www.sictame-unsatotal.org/communication/archivestracts2008/2008\\_02\\_12\\_Avas\\_Sictame\\_Quelle%20augmentation.pdf](http://www.sictame-unsatotal.org/communication/archivestracts2008/2008_02_12_Avas_Sictame_Quelle%20augmentation.pdf)

**C'est à chacun de se déterminer en fonction** d'abord de sa situation personnelle, de ses objectifs patrimoniaux et de revenus, ainsi que de sa capacité d'épargne.

L'intérêt de tout salarié, surtout si sa capacité d'épargne est réduite, est de saturer d'abord les plans d'épargne d'entreprise qui ont des taux d'abondement attractifs ( 300 % pour le PERCO ; tranches de 300 %, 100 % et 50 % pour le PEGT ; 50 % pour le PEC), avant de se poser la question de souscrire à l'augmentation de capital.

A chacun ensuite de se déterminer en fonction de sa vision du devenir de l'entreprise. Quelle sera sa capacité à maintenir le service du dividende et à faire évoluer son cours de bourse, sachant que de multiples facteurs peuvent affecter l'un et l'autre : cours du baril, du dollar, évolutions géopolitiques, économiques, sociales, techniques, ...

**Notre monde est de plus en plus incertain**, marqué par une accélération continue à tous niveaux. Nul ne peut dire quel sera le cours du baril, du dollar ou celui de Total, à l'issue de la période de blocage de 5 ans et ce que vaudra l'investissement réalisé, ni encore moins quelle sera la situation géopolitique, économique et sociale du monde. Tout investissement comporte une part de risque (positif et négatif) qu'il appartient à chacun de prendre ou pas.

**La possibilité pour Total de dégager du profit et donc servir un dividende et voir son cours de bourse évoluer positivement dépend de multiples facteurs**, notamment de :

- sa capacité à accéder à la ressource minière et à renouveler ses réserves, que ce soit par le biais de son exploration ou par celui d'acquisitions ;
- sa capacité à développer et produire ses réserves dans des conditions de rentabilité économique suffisante ;
- sa stratégie de maintenir et développer des activités rentables de raffinage, marketing et chimie ;
- le cours du baril et celui du dollar (les flambées de cours dopent les résultats, pas forcément l'action) ;
- l'absence d'accident majeur pouvant mettre en péril la société, qu'il soit d'ordre géopolitique, économique, technique, juridique, environnemental, ...
- les conséquences et la poursuite de la crise débutée en 2007. Celle-ci n'a pas fini d'ébranler la planète et revêt de multiples aspects : elle peut continuer d'affecter la valeur des actifs (immobiliers, financiers, boursiers,..) ainsi que la croissance, qui conditionne la santé de l'économie et le niveau du chômage. La crise économique a généré une crise sociale : dans les pays à régime autoritaire, celle-ci se double de mouvements populaires, voire révolutionnaires, pour obtenir la démocratie, les

libertés fondamentales et le partage des richesses. Les pays démocratiques, qui ont accumulé déficits publics et commerciaux, se trouvent confrontés au risque souverain et à des politiques d'austérité. La remontée des taux, observée depuis quelques mois, peut aussi affecter le cours des actions, si celle-ci s'accroît et se poursuit.

Ceci étant, **autour de 35 € l'action, l'investissement est plus attractif qu'il y a 3 ans, à 44,4 €** (fin 2008 le cours de l'action a chuté sous les 35 €). Si vous décidez de souscrire, vous pouvez utiliser votre capacité d'épargne ou vos disponibilités. Les parts souscrites en 2006 sont disponibles depuis ce 24 février 2011 ; leur vente peut financer la souscription 2011, moyen d'extérioriser la décote de 20 %, sans nouvel effort mais en acceptant un nouveau blocage de 5 ans.

**Considérez l'augmentation de capital comme un moyen d'épargner en actions Total** avec une **décote de 20 %** par rapport au cours de bourse, accompagnée d'une **facilité de financement** (la décote a pour contrepartie le blocage des actions pour 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé ; un salarié prévoyant de partir prochainement à la retraite ou d'acquies sa résidence principale ou de se marier pourra être tenté d'investir plus car il pourra vendre plus vite s'il le souhaite).

**Ne la considérez surtout pas comme un moyen de devenir un véritable actionnaire de Total**. En effet, en souscrivant à l'augmentation de capital, vous n'aurez pas la plénitude des droits de tout actionnaire : vous ne serez ni convoqué aux assemblées générales ni en capacité d'exercer les droits de vote liés aux actions. Tout au plus, pourrez-vous élire vos représentants au Conseil de surveillance, mais ils ne sont pas les seuls à exercer les droits de vote attachés aux actions ; y participent aussi les membres désignés par la direction. Après sa condamnation par le Tribunal et comme annoncé en décembre dernier<sup>7</sup>, Total a fait modifier le règlement du fonds en ce sens. Enfin, concernant le dividende, vous pouvez soit le capitaliser, soit le percevoir (il s'agit des parts distributives), formule généralement intéressante, mais qui se voit appliquer des frais de 7,5 € (soit 30 €/an lorsque le dividende deviendra trimestriel). Ces frais doivent être supprimés, sachant qu'un actionnaire normal perçoit ses dividendes sans frais !

**NDLR** : *Les éléments présentés ci-dessus ne sont là que pour enrichir la réflexion et ne sauraient engager la responsabilité de leur auteur. A chacun de prendre ses décisions, compte tenu de sa situation personnelle et de sa propre analyse.*

<sup>7</sup> Voir le tract 'Actionariat salarié : Un autocontrôle à bon compte », à l'adresse : [http://www.sictame-unsatotal.org/communication/archivetracts2010/2010\\_12\\_14\\_CS\\_TAF.pdf](http://www.sictame-unsatotal.org/communication/archivetracts2010/2010_12_14_CS_TAF.pdf)

## ELECTIONS DES CONSEILS DE SURVEILLANCE ACTIONS EUROPEENNES ET TDDA – OBLIGATIONS, MONETAIRE ET TDDO

### LA PROFESSION DE FOI

*En décembre 2010, ont eu lieu les élections de renouvellement des Conseils de surveillance des fonds actions, obligations et monétaire, supports de l'épargne des salariés et anciens salariés.*

*En raison de l'imbroglia juridique auquel était confronté l'AVAS, il n'a pas été possible de présenter des listes AVAS-SICTAME, comme cela se fait depuis 2003. Les listes des candidats ont donc été présentées sous seul sigle SICTAME, avec, comme indiqué dans la profession de foi reprise ci-dessous, le soutien de l'AVAS historique dont notamment son président fondateur Jean-Aymon Massie :*

**Soutenez les listes SICTAME  
pour obtenir une véritable Démocratie sociale et le  
respect des Salariés<sup>8</sup> Epargnants**

Vous avez des parts dans l'un des fonds Total Actions Européennes (TAE), Total Diversifié à dominante actions (TDDA), Total Obligations (TO), Total Monétaire (TM) ou Total Diversifié à dominante obligations (TDDO).

Pour vous, **il s'agit d'élire ceux qui vous représenteront au sein** des Conseils de surveillance de ces fonds : 14 membres titulaires et autant de suppléants pour chacun **des 2 Conseils de surveillance**, à savoir :

- le Conseil de surveillance commun aux deux fonds **Total Actions Européennes** et **Total Diversifié à dominante actions** (TDDA), d'une part ;
- le Conseil de surveillance commun aux trois fonds **Total Obligations**, **Total Monétaire** et **Total Diversifié à dominante obligations** (TDDO), d'autre part.

L'entreprise y désigne, par ailleurs, 7 autres membres. **Ces conseils ont pour rôle de surveiller la gestion des fonds** assurée par Axa pour 3 d'entre eux et par SGAM pour les 2 fonds diversifiés TDDA et TDDO ; ils ne traitent pas des questions d'intéressement, de participation ou d'abondement.

#### **Quels enjeux, quels objectifs ?**

Votre épargne salariale intéresse beaucoup de monde. Pour un salarié, elle peut représenter un montant important; pour une collectivité de salariés de la taille d'un groupe comme Total, elle représente des sommes considérables (250 M€ pour Actions européennes, 160 M€ pour Obligations, 80 M€ pour Monétaire, 40 et 50 M€ respectivement pour les fonds diversifiés à dominante actions et dominante obligations). A ce titre, vous devez être informés de la gestion de ces sommes et, grâce à vos élus, pouvoir en garder le contrôle et en surveiller la gestion. C'est pourquoi, malgré les réticences des gestionnaires de fonds et des représentants de l'entreprise, le SICTAME demande :

- la **publication, sur l'intranet Total** et sur le **site internet 'capeasi' d'Axa, des comptes rendus** des séances des **Conseils de surveillance**, avec notamment la performance des fonds et l'analyse des risques ;
- des relevés individuels de situation **sans erreur**, notamment pour les prélèvements sociaux en cas de vente;
- que les gestionnaires encouragent les **bonnes pratiques** auprès des sociétés où est investie votre épargne, en particulier par des votes en AG d'actionnaires conformes aux principes de **bonne gouvernance** ;
- des modules de **sensibilisation et de formation à l'épargne salariale** pour l'ensemble des salariés ;
- un **appel d'offres** pour renouveler le mandat des gestionnaires (demande exprimée unanimement en 2008) ;
- que **les décisions des Conseils appartiennent aux seuls représentants des salariés épargnants** sans interférence de la Direction. Nous ne voulons pas d'une démocratie sous contrôle ou d'un protectorat.

Notre objectif est de contribuer à la transparence et à une véritable démocratie dans les Conseils de surveillance et d'éviter qu'ils ne tombent aux mains d'intérêts autres que ceux des salariés épargnants.

**Le SICTAME<sup>9</sup>, une force qui compte : le SICTAME prône la citoyenneté économique au sein de l'entreprise** : un salarié doit être citoyen dans l'entreprise comme il l'est dans la cité ; la citoyenneté ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise ! **Un des piliers de cette citoyenneté est la participation sous toutes ses formes :**

- participation à la gestion de l'entreprise (telle que le proclame la Constitution : *'Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises'*) ;
- participation aux résultats ('participation financière' qui est le volet le plus connu de la participation) ;
- participation au capital de l'entreprise (le développement de l'actionnariat salarié en est l'outil privilégié).

**L'épargne salariale et l'épargne actionnariale sont des instruments de cette participation.**

Pour **développer la participation et la démocratie sociale au sein de Total**, le SICTAME a pratiqué depuis

<sup>8</sup> Dans ce contexte, quand nous disons 'Salariés', il faut entendre 'Salariés et Anciens Salariés'

<sup>9</sup> le SICTAME, créé en 1977, est l'héritier des 1<sup>ers</sup> syndicats de Cadres et Techniciens de l'Exploration Production en France. En 2004, il a rejoint l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes). Son **audience dans le Groupe va croissant** : 1<sup>er</sup> chez Total SA et à l'Amont et dans l'encadrement, il est aussi actif dans l'Aval et la Chimie.



2003 un partenariat avec l'AVAS, en présentant notamment des listes intitulées 'AVAS-SICTAME' aux élections des Conseils de surveillance et en obtenant des scores toujours croissants. Ainsi, en 2009, pour la dernière élection de renouvellement du Conseil de surveillance Total Actionnariat France (TAF), la liste 'AVAS-SICTAME', conduite par Bernard Butori et Bruno Henri s'est placée 1<sup>ère</sup>, avec 23,5 % des voix (contre 21,4 % en 2006 et 18,6 % en 2003). Les listes qu'ils conduisent cette année le sont sous le seul sigle SICTAME. En effet, les difficultés internes que traverse actuellement l'AVAS et qui touchent à son indépendance, rendent délicate la présentation de listes sous sigle 'AVAS-SICTAME'. Nous espérons que ce n'est que partie remise. Sachez, cependant, que l'AVAS historique et notamment son président fondateur soutiennent notre démarche. Il ne tient qu'à vous de renforcer notre pouvoir d'influence et notre action au service de vos intérêts d'**épargnants** et de **salariés** (ou anciens salariés).

**Les efforts que nous avons déployés ces dernières années n'ont pas été vains :**

- le champ électif s'est élargi à TDDA et TDDO (les représentants des porteurs de parts n'y sont plus désignés) ;

- le système de sièges garantis aux syndicats représentatifs, quel que soit leur score, est désormais aboli ;

- les membres élus du Conseil de surveillance du FCPE TAF (à l'exception de ceux de la CFE-CGC) ont fait respecter en 2009 le règlement du fonds, qui prévoit que les représentants de la Direction ne participent pas au vote des résolutions pour l'AG des actionnaires. La Direction a alors assigné au tribunal Bruno Henri, Président de ce conseil et élu AVAS-SICTAME, en lui réclamant 44 000 € (ce procès a plongé l'AVAS dans sa crise actuelle). Finalement, en 1<sup>ère</sup> instance, le tribunal a débouté et condamné Total et ses représentants ;

- une première distribution d'actions gratuites à l'ensemble du personnel a été mise en place par Total ;

- les frais de gestion du fonds Axa Génération Solidaire sont enfin pris en charge par la Direction ;

- le SICTAME est la seule liste régulièrement active en AG des actionnaires de Total. Ses représentants, via le fonds TAF ou le Comité Central d'Entreprise Total, y proposent des résolutions qui rencontrent un écho certain auprès des actionnaires, malgré l'opposition du Conseil d'administration (CA) de Total ; depuis 2009, la censure qu'exerçait le Président du CA sur certaines des propositions présentées a cessé.

**Pour que progresse la démocratie sociale dans l'entreprise, pour être respectés,  
VOTEZ pour les listes SICTAME :**

<b>Actions Européennes et Diversifié à dominante actions</b>		<b>Total Obligations, Total dominante Monétaire et Diversifié à obligations</b>		
1	<b>Butori</b> Bernard	Elf Exploration Production	1 <b>Henri</b> Bruno	Total SA
2	<b>Lefevre</b> Vincent	Total Raffinage Marketing	2 <b>Villaumie</b> Jérôme	Total Raffinage Marketing
3	<b>Vaubourdolle</b> Eric	Total SA	3 <b>Jacquemin</b> Marc	Elf Exploration Production
4	<b>Seraissol</b> Bernard	Elf Exploration Production	4 <b>Lamour</b> Jacques	Total E&P France
5	<b>Rouseau</b> Isabelle	Total Raffinage Marketing	5 <b>Agnès</b> Chantal	Total Raffinage Marketing
6	<b>Jacquemin</b> Marc	Elf Exploration Production	6 <b>Seraissol</b> Bernard	Elf Exploration Production
7	<b>Braguier</b> Frédérique	TIGF	7 <b>Lefevre</b> Vincent	Total Raffinage Marketing
8	<b>Fournier</b> François	Total SA	8 <b>Médard</b> Patricia	Total SA
9	<b>Agnès</b> Chantal	Total Raffinage Marketing	9 <b>Clergeat</b> Benoît	Elf Exploration Production
10	<b>Bergero</b> Corinne	Elf Exploration Production	10 <b>Braguier</b> Frédérique	TIGF
11	<b>Roualet</b> Denis	Total SA	11 <b>Fournier</b> François	Total SA
12	<b>Laillé</b> Martine	Elf Exploration Production	12 <b>Obré</b> Patrick	Total Raffinage Marketing
13	<b>Médard</b> Patricia	Total SA	13 <b>Cousson</b> Philippe	Elf Exploration Production
14	<b>Tanguy</b> Jean-Luc	TIGF	14 <b>Rouseau</b> Isabelle	Total Raffinage Marketing
15	<b>Ortega</b> Monique	Total SA	15 <b>Baleix</b> Jean-Michel	Total SA
16	<b>Sallard</b> Benoît	Elf Exploration Production	16 <b>Bidegain</b> Jean-Pierre	Total SA
17	<b>Pisani</b> Valérie	Total SA	17 <b>Laillé</b> Martine	Elf Exploration Production
18	<b>Dolata</b> Marie-Christine	Total Raffinage Marketing	18 <b>Rousseau</b> Lyonel	Total SA
19	<b>Calderoni</b> Jean-Louis	Total SA	19 <b>Tanguy</b> Jean-Luc	TIGF
20	<b>Bardyn</b> Gisèle	Total SA	20 <b>Murati</b> Annie	Total SA
21	<b>Soudron</b> Isabelle	Elf Exploration Production	21 <b>Bergero</b> Corinne	Elf Exploration Production
22	<b>Prigent</b> Jean-Michel	Total SA	22 <b>Pisani</b> Valérie	Total SA
23	<b>Brault</b> Philippe	Total SA	23 <b>Bayle</b> Didier	Total SA
24	<b>Villaumie</b> Jérôme	Total Raffinage Marketing	24 <b>Soudron</b> Isabelle	Elf Exploration Production
25	<b>Murati</b> Annie	Total SA	25 <b>Peter</b> Catherine	Total SA
26	<b>Clergeat</b> Benoît	Elf Exploration Production	26 <b>Dolata</b> Marie-Christine	Total Raffinage Marketing
27	<b>Mesnard</b> Pierre	Total SA	27 <b>Calderoni</b> Nadine	Elf Exploration Production
28	<b>Cassier</b> Christian	Total SA	28 <b>Seguin</b> Paul	Total SA

Notre équipe défend une conception **authentique** et **démocratique** de la représentation des salariés épargnants. Formée de personnes reconnues professionnellement, elle couvre une large gamme de métiers et de responsabilités.



## LES RESULTATS DES ELECTIONS DES CONSEILS DE SURVEILLANCE (CS)

### Résultats des élections des Conseils de surveillance :

- **Total Actions Européennes et TDDA**
- **Total Obligations et Monétaire et TDDO**

Les enjeux de ces élections ont été présentés dans la profession de foi reproduite ci-dessus.

Les précédentes élections de ce type remontent à novembre 2007. Les modifications intervenues par rapport à ces précédentes élections sont les suivantes :

**Le champ électif s'élargit**, ce qui va dans le sens d'une amélioration de la démocratie sociale :

- au lieu d'un Conseil de surveillance élu pour le FCPE Total Actions européennes et d'un Conseil de surveillance désigné par les syndicats pour le FCPE Total Diversifié à Dominante Actions (TDDA), il n'y aura plus qu'un seul Conseil de surveillance élu, commun à ces 2 FCPE ;
- au lieu d'un Conseil de surveillance élu, commun aux FCPE Total Obligations et Total Monétaire et d'un Conseil de surveillance désigné par les syndicats pour le FCPE Total Diversifié à Dominante Obligations (TDDO), il n'y aura plus qu'un seul Conseil de surveillance élu, commun à ces 3 FCPE.

**Le nombre de membres** élus dans chacun de ces deux conseils de surveillance est de **14 contre 10** dans les conseils élus en 2007.

Le dépouillement des bulletins de vote reçus s'est déroulé chez ORSID, le 3 décembre 2010. Bernard Butori et Paul Seguin y représentaient les listes SICTAME.

Rappelons qu'il s'agit d'élections censitaires, c'est à dire que chaque électeur dispose d'un seul bulletin par fonds mais avec un nombre de voix, fonction de la valeur totale des parts (exprimée en euros) qu'il détient dans ces fonds.

Du fait de l'inclusion des FCPE TDDA et TDDO dans le périmètre électif, le nombre d'électeurs s'est sensiblement accru : 32251 électeurs pour le premier conseil de surveillance (actions) et 32752 pour le deuxième conseil de surveillance (obligations). La participation a été de respectivement 29 et 28 %, exprimée par rapport au nombre d'électeurs, et de 39 et 42 %, exprimée par rapport au nombre de voix. Les électeurs participent d'autant plus à ces élections qu'ils détiennent des avoirs plus importants, ce qui paraît assez naturel.

Ces élections, qui interviennent au niveau Groupe, sont donc significatives et le sont davantage que celles de 2007, puisque le périmètre électoral s'est élargi.

### Vous trouverez ci-après les résultats de ces élections, exprimés en bulletins puis en voix :

**FCPE Actions européennes et Diversifié à dominante Actions : 9518 votes, dont 9428 exprimés**

Liste	En Bulletins	Soit %	EnVoix	Soit %	Poids moyen d'un bulletin En voix	Rapport % voix sur % bulletin
<b>SICTAME</b>	<b>1 660</b>	<b>17,6 %</b>	<b>36 087 912</b>	<b>24,9 %</b>	<b>21 740</b>	<b>140 %</b>
CFDT	1 712	18,2 %	17 920 410	12,4 %	10 468	68 %
CFE-CGC	2 188	23,2 %	37 443 607	25,9 %	17 113	111 %
CFTC	519	5,5 %	6 761 692	4,67 %	13 028	85 %
CGT	1 489	15,8 %	10 543 089	7,3 %	7 081	46 %
FO	628	6,7 %	5 656 051	3,9 %	9 006	59 %
GISA	1 232	13,1 %	30 326 942	21 %	24 616	160 %
<b>Total</b>	<b>9 428</b>	<b>100 %</b>	<b>144 739 703</b>	<b>100 %</b>	<b>15 352</b>	<b>100 %</b>

En nombre de voix, **la liste SICTAME arrive seconde** (derrière la CFE-CGC) **et obtient 3 titulaires : Bernard Butori, Vincent Lefèvre, Eric Vaubourdolle et 3 remplaçants : Bernard Seraissol, Isabelle Rousseau, Marc Jacquemin**. En 2007, la liste AVAS-SICTAME obtenait 2 des 10 sièges titulaires et autant de suppléants.

GISA obtient 3 sièges de titulaires (4 en 2007), la CFE-CGC en obtient 4 (3 en 2007) et la CFDT 2 (1 en 2007). Les listes CGT et CFCTC obtiennent, chacune, 1 siège, tandis que FO n'a pas d'élu (en 2007, ces 3 dernières listes avaient obtenu un siège par « forçage », système dorénavant aboli). Notons que le vote censitaire favorise surtout la liste GISA (chaque bulletin pèse en moyenne 24 616 €) et dans une moindre mesure le SICTAME puis la CFE-CGC ; il défavorise fortement la CGT (bulletin pesant en moyenne 7081 €).

## FCPE Obligations, Monétaire et Diversifié à dominante obligations : 9274 votes et 9020 exprimés

Liste	En Bulletins	Soit %	En voix	Soit %	Poids moyen d'un bulletin En voix	Rapport % voix sur % bulletin
<b>SICTAME</b>	<b>1 532</b>	<b>17 %</b>	<b>34 384 436</b>	<b>25,5 %</b>	<b>22 444</b>	<b>150 %</b>
CFDT	1 659	18,4 %	19 375 179	13,3 %	11 679	72 %
CFE-CGC	1 899	21,1 %	34 162 935	23,4 %	17 990	111 %
CFTC	530	5,9 %	6 995 743	4,8 %	13 200	81 %
CGT	1 568	17,4 %	13 649 227	9,3 %	8 705	54 %
FO	655	7,3 %	7 607 200	5,2 %	11 614	71 %
GISA	1 177	13 %	29 938 301	20,5 %	25 436	156 %
<b>Total</b>	<b>9 020</b>	<b>100 %</b>	<b>146 113 021</b>	<b>100 %</b>	<b>16 201</b>	<b>100 %</b>

En nombre de voix, la liste **SICTAME** arrive première (devant la CFE-CGC) et obtient 3 titulaires : **Bruno Henri, Jérôme Villaumie, Marc Jacquemin** et 3 remplaçants : **Jacques Lamour, Chantal Agnès, Bernard Seraisol** (soit autant que la liste AVAS-SICTAME en 2007)

GISA obtient 3 sièges de titulaires (4 en 2007), la CFE-CGC en obtient 3 (2 en 2007) et la CFDT 2 (1 en 2007). Les 3 autres listes obtiennent 1 siège chacune (alors qu'elles l'avaient eu par « forçage » en 2007).

**Les résultats de ces élections sont excellents. Ils démontrent que, en dépit des difficultés qu'a traversées l'AVAS, l'électorat est resté fidèle aux listes que nous avons présentées et s'est même élargi.**

Nous remercions ici tous ceux qui nous soutiennent et nous marquent leur confiance, par leur vote ou par d'autres voies.

Les Conseils de surveillance se sont réunis le 16 décembre et ont formé leur Bureau. Ont été élus :

- pour TAE/TDDA : Président : Christophe Halais (GISA), Vice-président : Vincent Lefevre (SICTAME), Secrétaire : Saskia Grimaud (CFE-CGC)
- pour TO/TM/TDDO : Président : Marc Jacquemin (SICTAME), Vice-président : Dominique Henri (CFTC), Secrétaire : Jean-Michel Pelluau (GISA)

**Bernard BUTORI, Représentant des listes  
SICTAME et AVAS-SICTAME**

## GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DANS L'UNION EUROPEENNE

**La Commission Européenne s'intéresse à la question de la gouvernance des entreprises.**

En effet, elle constate que :

*« Un nombre croissant d'entreprises européennes promeuvent leurs stratégies de responsabilité sociale en réponse à une série de pressions sociales, environnementales et économiques. Elles visent à envoyer un signal aux différentes parties prenantes auxquelles elles ont affaire: salariés, actionnaires, investisseurs, consommateurs, pouvoirs publics et ONG. Ce faisant, les entreprises investissent dans leur avenir et espèrent que leur engagement volontaire contribuera à accroître leur rentabilité.*

*En affirmant leur responsabilité sociale et en contractant de leur propre initiative des engagements qui vont au-delà des exigences réglementaires et conventionnelles auxquelles elles doivent de toute façon se conformer, les entreprises s'efforcent d'élever les normes liées au développement social, à la protection de l'environnement et au respect des droits fondamentaux, et adoptent un mode ouvert de gouvernance, conciliant les intérêts de diverses parties prenantes au sein d'une approche globale de la qualité et du développement durable.*

*Consciente de l'importance croissante de ce phénomène, la Commission a lancé en 2001 une large consultation*

*publique sur ce sujet central de la gouvernance d'entreprise dans l'Union européenne, au moyen d'un livre vert intitulé "Promouvoir un cadre européen sur la responsabilité sociale des entreprises", principalement axé sur les responsabilités des entreprises dans le domaine social. »*

Plus récemment, le 5 avril 2011, en vue d'**améliorer le cadre de la gouvernance des entreprises en Europe**, la Commission Européenne a lancé une consultation publique, qu'elle explique en ces termes :

*« L'une des leçons de la crise financière est que la gouvernance des entreprises, qui, jusqu'à présent, reposait généralement sur l'autodiscipline, n'a pas été aussi efficace qu'elle aurait pu l'être. Il est essentiel que les entreprises soient mieux gérées. Cela ne permettra pas seulement de réduire les risques de crise, mais aussi d'améliorer la compétitivité des entreprises. La Commission européenne a donc lancé aujourd'hui une consultation publique, sous la forme d'un Livre vert, sur les moyens d'améliorer la gouvernance des entreprises européennes. La gouvernance d'entreprise est classiquement définie comme le système de gestion et de contrôle des entreprises. Cette consultation porte sur différents aspects : comment, par exemple, diversifier la composition des conseils d'administration et en améliorer le fonctionnement; comment améliorer le suivi et*

*l'application des codes de gouvernance d'entreprise qui existent déjà au niveau national; ou comment obtenir une plus grande implication de la part des actionnaires. La date limite de réponse a été fixée au 22 juillet 2011. »*

**Le paragraphe 2.8 de ce Livre vert aborde la question de la participation des salariés au capital et pose la question 23 :**

### **2.8. Participation des salariés au capital**

L'intérêt du personnel dans la viabilité à long terme de son entreprise est un élément que le cadre en matière de gouvernance d'entreprise devrait prendre en compte. La participation du personnel dans la gestion de l'entreprise peut passer par l'information, la consultation et la participation au conseil d'administration. Mais elle peut également consister en une implication financière, en particulier par l'actionnariat salarié. La participation des salariés au capital relève d'une longue tradition dans certains pays européens<sup>(60)</sup>. Ces régimes sont essentiellement considérés comme un moyen de renforcer l'implication et la motivation des travailleurs, d'augmenter la productivité et de réduire les tensions sociales. Mais cette participation des salariés comporte aussi le risque d'un manque de diversification: si la société fait faillite, les salariés actionnaires peuvent perdre à la fois leur emploi et leurs économies.

En tant qu'investisseurs, les salariés peuvent toutefois contribuer, de manière importante, à accroître la proportion d'actionnaires privilégiant les résultats de long terme.

(60) Communication sur le cadre pour la promotion de la participation financière des salariés, COM(2002) 364, *The PEPPER IV Report: Benchmarking of Employee Participation in Profits and Enterprise Results in the Member and Candidate Countries of the European Union*, 2008.

**Question (23) :** Y a-t-il des mesures à prendre et, dans l'affirmative, lesquelles, pour promouvoir au niveau de l'UE la participation des salariés au capital ?

**L'Association Française de Gouvernement d'Entreprise, présidée par Jean-Aymon MASSIE, a répondu aux 25 questions de la Commission Européenne.**

L'intégralité de ces réponses figure dans la lettre n° 27 de l'AFGE, accessible sur le site de l'association : <http://www.afge-asso.org/>

**Sur la question n° 23 de la participation des salariés au capital, Jean-Aymon MASSIE a apporté la réponse suivante, que l'AVAS soutient, bien évidemment :**

**23° -** Depuis 1986, nous sommes des pionniers de l'actionnariat des salariés et de leur participation au capital de leur entreprise, soit pour constituer une épargne de précaution ou pour constituer une retraite complémentaire. Particulièrement en période de grave crise sociale, la participation des salariés au capital doit être encouragée par l'UE afin de solidariser les salariés avec leur entreprise autour d'un projet industriel, de développer le dialogue social, de favoriser l'initiative et la responsabilité individuelle, de susciter et récompenser l'innovation et l'implication des salariés dans le contrôle de la bonne gouvernance de l'entreprise. Une mesure simple serait d'imposer aux entreprises, lors de chaque ouverture du capital à des actionnaires externes ou bien lors de chaque augmentation du capital, le devoir de réserver 10 % de ce montant aux salariés, qui pourraient acquérir ces actions au nominatif à un taux préférentiel ou un rabais justifié par la période de blocage de 3 à 5 ans dans un Plan d'épargne d'entreprise. Il conviendra d'une part de garantir l'exercice individuel des droits de vote par les actionnaires salariés, afin qu'ils ne se considèrent pas comme de simples épargnants, et d'autre part d'assurer la présence au CA de l'entreprise d'un représentant des actionnaires salariés dès le franchissement du seuil de 3 % de détention du capital par les salariés. Nous avons milité en faveur de la Participation depuis 25 ans en Europe.

*Si vous le jugez utile, nous participerons bien volontiers à un groupe de travail sur ce sujet essentiel.*

## **CONSEIL DE SURVEILLANCE TAF : TOTAL REPREND LA MAIN SUR L'ACTIONNARIAT SALARIE**

**L'actionnariat salarié** pèse de plus en plus lourd dans les entreprises et **représente un enjeu de pouvoir**.

Certaines résolutions sensibles ne passent, en Assemblée Générale (AG) des actionnaires, que grâce à l'apport des voix de l'actionnariat salarié. C'est le cas, par exemple, lors de l'AG Total de mai 2010, de la résolution offrant un parachute doré à son PDG. Cette résolution, non soutenue par 38,9 % des actionnaires, a recueilli 61,1 % de voix 'Pour' ; dont :

- 11,0 % provenant des voix exprimées par le Conseil de surveillance (CS) de Total Actionnariat France (TAF), fonds d'actions Total détenues par des salariés français du groupe représentant 3 % du capital,
- plus de 1,5 % de voix provenant du CS de Total Actionnariat International (0,7 % du capital),
- près de 0,2 % de voix provenant du CS Elf Privatisation.

C'est dire l'enjeu du vote des actionnaires salariés, que nombre d'entreprises, dont Total, s'efforce de contrôler.

Faut-il laisser les actionnaires salariés exercer les droits attachés aux actions, à l'instar de tout autre actionnaire (c'est ce qui se pratiquait chez Elf Aquitaine) ? Si ces droits sont exercés par les Conseils de surveillance, faut-il les faire exercer par les seuls représentants élus des actionnaires salariés (disposition prévue par la loi dans sa version d'origine) ?

Faut-il faire exercer ces droits par les Conseils de surveillance, avec la participation des représentants désignés par la Direction (c'est ce qui se pratiquait chez Total mais non conforme au règlement du fonds) ?

**La position d'AVAS est de favoriser l'exercice direct des droits attachés aux actions par les actionnaires salariés ; le Conseil de surveillance n'exerçant que les droits non**



exercés par les actionnaires salariés, mais sans la participation des membres désignés par la Direction. Vous avez très nombreux à nous rappeler votre attachement à ces principes.

C'est parce qu'il a fait appliquer correctement le règlement, en mai 2009, que Bruno Henri, alors Président du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France, a été assigné personnellement par Total devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, ainsi que nous l'avons expliqué dans le précédent numéro d'AVASCOPE (n° 60 de janvier 2010).

Rappelons que, lors de la mise en place du CS TAF en 2003, dans sa forme actuelle : 14 représentants élus par les porteurs de parts et 7 membres désignés par la Direction de Total, le règlement du fonds n'a pas été remis aux membres du CS et Total a pratiqué, dès le départ, en lien avec le président du CS, qui était un élu CFE-CGC, un mode de vote des résolutions pour l'AG associant, non seulement les 14 membres élus par les porteurs de parts, mais aussi les 7 membres désignés par la Direction. Une certaine façon donc de contrôler l'expression des droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel.

Cette façon de faire a perduré jusqu'à ce que, en mai 2009, le Président du CS TAF, alors élu AVAS-SICTAME, réussisse, avec l'appui de tous les membres élus du CS (à l'exception notable de ceux de la CFE-CGC), à faire appliquer le règlement du fonds qui stipule, en son article 8.2 : le Conseil de Surveillance « *exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds ... et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le Fonds aux assemblées générales ..., les représentants des sociétés adhérentes ne prenant pas part au vote.* »

Et cette année là, le CS ne vota pas la résolution 'parachute doré', dont le score passa de 71,7 % en 2008 à 58,8 % en 2009 ! De même, quelques administrateurs furent réélus avec des scores particulièrement bas.

La Direction n'accepte pas cette perte de contrôle. Le 6 juillet 2009, Total et ses 7 représentants désignés au Conseil de surveillance TAF assignent personnellement Bruno Henri, en sa qualité de Président du CS, devant le TGI de Nanterre, lui demandant 44 000 € pour avoir prétendument violé le règlement suite à leur exclusion du vote des résolutions.

#### **QUE FIT LE TRIBUNAL ? IL RENDIT SON JUGEMENT LE 27 MAI 2010. NOUS Y REVIENDRONS.**

Entre-temps, le CS TAF devait se prononcer le 18 mai 2010 sur les résolutions soumises à l'AG de Total. La Direction ne pouvait laisser se reconduire un vote comme en mai 2009, d'autant que le CS TAF avait élu comme Président un élu CFDT, qui s'était engagé à appliquer le règlement comme cela avait été fait en 2009, face à un candidat CFE-CGC qui soutenait que les représentants de la Direction devaient participer au vote des résolutions. Qu'advint-il alors ?

Le 29 avril 2010, le Coordinateur CFDT écrit à la Direction et prend une position à l'opposé de celle

défendue jusqu'alors par les élus CFDT en CS TAF. Il écrit : « *Dans l'attente du jugement en cours ou d'une éventuelle évolution du règlement du fonds TAF par la négociation, la CFDT appliquera le règlement tel qu'il avait été mis en œuvre par le passé et ne faisant pas l'objet d'un contentieux.* »

La Direction de Total fait ensuite pression sur le nouveau Président du Conseil et lui écrit le 6 mai 2010 : « *Nous considérons que l'interprétation du règlement ... ne fait pas de doute et que, comme par le passé, les représentants de l'entreprise doivent voter à toutes les résolutions ... Nous considérons que le vote que vous envisagez d'organiser ... n'a pas lieu d'être, a fortiori en nous empêchant d'y participer.* »

#### **QUE SE PASSA-T-IL EN CS TAF DU 18 MAI 2010 ?**

La Direction parvient à obtenir des membres élus qu'ils votent pour savoir si, dans l'attente du jugement à venir, les représentants désignés par Total peuvent voter les résolutions lors de cette réunion. Sur les 12 élus présents (CFTC et FO absents), le Président CFDT refuse de prendre part au vote (fidèle, en cela, à son engagement), 4 élus (dont les 3 élus AVAS-SICTAME) soutiennent que seuls les représentants élus par les actionnaires salariés doivent exercer le droit de vote attaché aux actions, tandis que les 7 autres élus votent la participation des représentants de l'entreprise à l'exercice de ce droit de vote. Cette année là, le CS TAF vota la résolution 'parachute doré', qui, sans cet apport, n'aurait recueilli que 50,1 % des voix en AG.

#### **Quelques jours plus tard, le TGI rendait son jugement.**

Le Tribunal déboutait Total et ses 7 représentants et les condamnait à payer 4 000 € à l'ancien Président du CS TAF. Le tribunal motivait sa décision en ces termes :

« *C'est bien par une interprétation erronée (...) du règlement du fonds que jusqu'au 13 mai 2009, le CS (de TAF) a permis aux représentants de (...) Total de voter sur les résolutions soumises à l'approbation de l'AG de cette société, qui constitue la prérogative essentielle des porteurs de parts salariés et dont (l') article (8.2) a expressément exclu les représentants de l'entreprise. Ainsi, en refusant aux représentants de (...) Total de prendre part au vote (...), (le défendeur) a fait une juste application (...) du règlement de ce fonds et n'a commis aucune faute qui puisse lui être reprochée.* »

Total et ses 7 représentants ont fait appel du jugement. Cette procédure comporte un aléa pour Total, une nouvelle condamnation en appel n'étant pas exclue.

D'où la solution imaginée par Total. Si le règlement a bien été appliqué par le Président du CS et comme cette application ne lui convient pas, **Total propose de changer le règlement.** Lors de la réunion du CS TAF qui s'est tenue le 15 décembre 2010, Total propose de réécrire ainsi l'article 8.2 :

Le CS « *exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds ... et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le Fonds aux assemblées générales ..., les représentants des sociétés*



adhérentes ne prenant pas part au vote pour la désignation du ou des mandataires. » ; ce qui signifie qu'ils entendent participer aux autres votes, dont celui des résolutions.

Pour que cette modification soit adoptée, elle doit obtenir une majorité des 2/3 + 1 des membres du CS, soit 15 voix sur les 21 membres. Total a besoin des voix de ses 7 représentants et de 8 des 14 voix des membres élus.

Le résultat du vote montre que Total a su être persuasif et rallier la majorité voulue : **la modification du règlement est adoptée par 16 voix pour et 5 voix contre.**

Seuls les élus AVAS-SICTAME (3 voix) et CGT (2 voix) s'opposent à cette modification, qui est une négation de la démocratie actionnariale.

AVAS-SICTAME a toujours défendu et affirmé dans ses professions de foi que seuls les représentants élus par les actionnaires salariés (et non ceux désignés par la Direction) devaient exercer les droits attachés aux actions et donc voter les résolutions de l'AG.

Comment expliquer le vote des autres élus ?

Les élus CFE-CGC (3 voix) s'étaient déjà opposés à la bonne application du règlement en 2009 : ils étaient donc déjà acquis à la cause de la Direction. Les élus GISA (2

voix), pouvaient-ils aller contre une Direction, qui a retenu l'un de leurs membres comme administrateur au titre de l'actionariat salarié ? Les élus CFDT (2 voix), dont le Président du CS pourtant élu sur l'engagement d'appliquer le règlement comme en 2009, pouvaient-ils s'affranchir d'un appareil syndical qui avait clairement changé de position dès avril 2010 ? Les élus CFTC et FO n'ont, apparemment pas voulu s'opposer à la volonté de la Direction. Dommage !

Avec cette modification du règlement, ce 15 décembre 2010, **la démocratie actionnariale a fait un grand pas en arrière chez Total.** Le règlement est à présent verrouillé : il ne peut être modifié sans l'accord de la Direction, puisque toute modification nécessite une majorité des 2/3 + 1. Il faut désormais attendre une évolution législative, qui interdise aux entreprises de s'approprier des droits qui appartiennent à leurs actionnaires salariés.

Cette pratique des directions, visant à s'assurer un autocontrôle, financé à bon compte par l'épargne des salariés, est de plus préjudiciable au développement de l'actionariat salarié : elle crée, chez les autres actionnaires, une réticence croissante pour autoriser les émissions d'actions réservées aux salariés.

## LES CRISES CYCLIQUES : LE REMEDE EXISTE DEPUIS LES TEMPS BIBLIQUES !

*En ces temps de crises multiples,*

**Jacques SARFATTI, administrateur et conseiller de l'AVAS, nous a adressé la réflexion suivante :**

Les prochaines élections de 2012 sont l'occasion d'un déluge d'invectives sur les responsables politiques actuels pour les qualifier d'incompétents économiques.

Qu'en est-il donc de ces qualificatifs ?

Le pouvoir politique national est-il vraiment maître de la situation économique ?

Est-il possible de prévoir, résoudre et contrôler une crise économique qui touche tous les pays ?

Poser les questions c'est déjà presque y répondre.

De nombreux économistes ont reconnu l'existence et la nécessité de cycles économiques.

La durée plus ou moins longue d'une expansion est suivie nécessairement par une récession.

L'histoire des dix-neuvième et vingtième siècles est riche de ces cycles alternés : expansion/récession.

Il semblerait que les nombreuses guerres, qui émaillent ces deux siècles, soient parties intégrantes de ces cycles.

La seule réponse raisonnable qui semble avoir été prise par certains pays est de prévoir l'arrivée des vaches maigres durant les périodes d'abondance.

La geste biblique nous explique en détail ce qu'il ne faut pas faire : « consommer sans modération » quand les récoltes sont abondantes. Par contre, emmagasiner les grains dans des silos, c'est la solution prévoyante adoptée par les souverains sages.

De nos jours cela se traduit par un taux national d'endettement qui ne doit pas dépasser soixante pour cent du Produit Intérieur Brut de chacun des pays. Pour bénéficier de la possibilité d'emprunter sur les marchés

financiers à un taux le plus bas possible, le niveau de la dette doit être même voisin de trente pour cent.

Notre Bibliothèque Nationale dispose de plus d'un million de livres archivés, accessibles gratuitement par internet : <http://gallica.bnf.fr/>

J'y ai trouvé les œuvres complètes de Clément Juglar (1819/1905)

Il démontre avec maestria la constance et la répétition de cycles économiques d'une durée de sept à onze ans dans tous les pays occidentaux en étudiant les Etats-Unis, la Grande Bretagne, la France et la Prusse.

Un extrait : « *La répétition constante des mêmes accidents donne une monotonie réelle à notre historique ; nous sommes forcés de passer successivement et toujours par les mêmes phases, non sans causer un certain ennui à l'esprit qui aime la variété et est toujours avide de nouveautés* »

Un autre extrait édifiant :

« *Tour à tour on a proposé selon l'impression du moment, soit le doublement du capital de garantie, soit la libre émission des billets avec suspension des remboursements, soit la facilité, la fixité même du taux de l'escompte. Tout a été préconisé, essayé, sans pouvoir apporter aucun obstacle : souvent même, loin de détourner le mal en contrariant ou en soutenant la marche des affaires, on retardait l'explosion pour la rendre plus terrible.* »

Ces affirmations pertinentes et démontrées par une avalanche de chiffres, par Clément Juglar, nous permettent d'affirmer que l'autorité politique, quelle qu'elle soit, ne dispose que d'un seul et unique moyen pour surmonter les crises cycliques : la solution biblique, engranger « dans un silo » le grain qui nous permettra de survivre pendant la période des vaches maigres.

Par courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2011, adressé à M. Khalid BENHAMMOU, Président du Conseil de surveillance du FCPE « Elf Privatisation n°1 – Actions Total », l'AVAS a désigné M. Jean-Louis LATAPIE à ce Conseil de surveillance, en tant que membre remplaçant de M. Eugène DEJARDIN, ce dernier continuant à y siéger en tant que membre titulaire.

**ASSEMBLEE GENERALE DE L' AVAS TENUE LE 5 MAI 2010**

L'Assemblée Générale d'AVAS s'est réunie le 5 mai 2010 à 16h, à la Brasserie 'Wall Street', 34 passage de la Coupole à la Défense.

Un huissier de justice, M<sup>o</sup> Yves de Forcade la Roquette, mandaté par le Secrétaire Général Dominique Chasseguet, assistait à l'assemblée afin de dresser constat de l'ensemble des débats, et se faire remettre les divers documents reçus pour cette Assemblée Générale.

Une liste d'émargement a été préparée avec l'ensemble des pouvoirs reçus pour servir et valoir ce que de droit. Elle est signée par l'ensemble des membres présents, à l'exception de M Jean-Pierre Olivier qui, bien que présent, s'y refuse et se dit simple observateur.

Le bureau de l'assemblée est formé: Jean Aymon Massie en est le Président, le Secrétaire étant Dominique Chasseguet

Il est rappelé que le président Jean Aymon Massie, Président fondateur, Président d'honneur de l'AVAS, a assuré la présidence d'octobre 1986 à octobre 2006, date à laquelle il a laissé la présidence à Jean René Marabelle. En raison des circonstances exceptionnelles de dérive de Jean René Marabelle, il a accepté de reprendre la présidence avec le souhait de restaurer le dialogue social dans l'entreprise Total, dont les actionnaires salariés sont tous copropriétaires. Dans cette période particulièrement grave, il s'agit d'assurer la pérennité de l'entreprise. Il propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

***1 – Approbation du Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 4 mai 2009.***

Le Président revient longuement sur ce Procès-verbal puisque celui-ci a entre temps été falsifié, et qu'un extrait «scanné» de ce PV falsifié a été envoyé par courriel du 10 décembre 2009 par M. Jean Marie Biermé à tous les administrateurs, comme ayant été tiré du registre des délibérations, géré par le Secrétaire Général, responsable de la rédaction de tous les Procès Verbaux et comptes-rendus. Cet extrait n'est pas conforme aux comptes-rendus du Conseil d'administration du 4 mai 2009 et Procès Verbal de l'Assemblée générale du 4 mai 2009, envoyés par courriel le 30 juin 2009, par Dominique Chasseguet à tous les administrateurs.

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée générale, le Procès verbal original dont Dominique Chasseguet avait conservé une copie signée du Président Jean René Marabelle et du Secrétaire général, Dominique Chasseguet, rédacteur du Procès Verbal. Ce Procès Verbal - dont la copie est certifiée conforme à l'original - est donc

soumis au vote de l'assemblée générale. Il est souligné à ce propos que ce P.V. ne mentionne pas de réélection de bureau, cette question ne relevant pas de l'Assemblée générale.

Le Procès-verbal original de l'assemblée générale du 4 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

***2 - Rapport Moral, Rapport d'activité 2009 du Président.***

Ce rapport moral reprend les éléments essentiels exposés dans l'AVASCOPE N° 60, dont Jean Aymon Massie a signé l'éditorial. Il rappelle son élection lors du Conseil d'administration du 8 décembre 2009; il se félicite des résultats obtenus en dépit des turbulences générées par Jean René Marabelle.

En effet, la fin de l'année 2009 a été marquée par les dérives de Jean René Marabelle, qui a prétendu incarner l'AVAS, en dehors de tout contrôle du conseil d'administration. Jean René Marabelle a été mis en minorité lors de la réunion du Conseil du 8 octobre 2009. Et, alors que la vacance du Bureau avait été constatée, puisque la dernière élection remontait à 2007, que le mandat du bureau n'est donné que pour 1 an, il a prétendu être président et ne s'est pas rendu à la réunion du C.A. du 8 décembre 2009 où devait être élu un nouveau bureau, compte tenu du fait que, à aucun moment pendant le conseil du 8 octobre 2009, il n'a été question d'élection de bureau.

Il est rappelé par ailleurs le succès de la liste AVAS-SICTAME, arrivée pour la 1<sup>ère</sup> fois en tête des élections du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionnariat France, avec 23,5 % des voix et 3 élus sur 14, ce qui démontre la pertinence de la stratégie menée depuis 2003, et du partenariat développé entre AVAS et SICTAME depuis cette date.

Alors qu'un vote favorable à Bruno Henri par 11 voix contre 10 concernant son maintien comme représentant de l'AVAS auprès de la FAS, avait été obtenu lors du Conseil du 8 octobre 2009, Jean René Marabelle a retiré, de son propre chef et contre l'avis du Conseil, le mandat de Bruno Henri à la FAS.

Lors du Conseil du 8 octobre 2009, a été décidée à l'unanimité, la tenue d'un nouveau Conseil d'administration pour le 8 décembre 2009, réunion confirmée de plus par les administrateurs eux-mêmes.

Lors de ce conseil, ont été régulièrement élus :

Président:	Jean Aymon Massie
Vice - Président:	Bernard Butori
Secrétaire Général:	Dominique Chasseguet
Secrétaire Général Adjoint:	Alain Cabrera
Trésorier:	Marie-Claire Vivier

A l'issue de la présentation du rapport moral par le Président et après échanges avec l'assemblée, il est procédé au vote pour l'approbation du rapport moral sous la forme de la résolution suivante, qui est adoptée à l'unanimité :

*‘L’Assemblée Générale d’AVAS, réunie ce 5 mai 2010, approuve le rapport moral présenté par Jean-Aymon Massie, Président fondateur de l’AVAS, qui en est aussi Président d’honneur et en a été réélu Président lors du Conseil d’administration du 8 décembre 2009. L’Assemblée Générale affirme son soutien au Président Jean-Aymon Massie, ainsi qu’à l’ensemble des membres du Bureau de l’AVAS, tel qu’il a été élu le 8 décembre 2009. Elle reconnaît leur légitimité et considère que ce Conseil d’administration du 8 décembre a été régulièrement réuni. Elle dénonce par ailleurs les manœuvres de ceux qui, alors que leurs mandats étaient échus, ont prétendu s’y accrocher en produisant pour cela des procès-verbaux des réunions de conseil et d’assemblée générale du 4 mai 2009 falsifiés et qui ont, par la suite, prétendu exclure de l’association ses représentants légitimes. »*

Mentionnons que, à cet instant, Jean-Pierre Olivier se retire de l’Assemblée générale.

### **3 – Rapport financier 2009**

Lors du Conseil d’administration du 8 décembre 2009, Jean Georger, qui ne souhaitait plus poursuivre dans sa fonction de Trésorier, a été remplacé dans cette fonction par Marie-Claire Vivier.

Tous deux, pour différentes raisons, n’ont pu venir à l’Assemblée générale. Jean Georger a donné son pouvoir à Dominique Chasseguet et Marie-Claire Vivier à Bernard Butori. C’est donc en leur nom qu’ont été présentés quelques éléments financiers. En raison de la confiscation par Jean René Marabelle de tous les documents comptables et financiers, et de l’utilisation des moyens de paiement de l’AVAS par cette même personne, en dehors de tout contrôle du conseil d’administration, il n’a pas été possible de présenter un rapport financier pouvant être soumis à approbation. C’est donc plutôt un point de situation qui a été fait.

La situation financière de l’AVAS est à peu près connue jusqu’en septembre 2009.

#### **A. Compte d'Exploitation 2009.**

##### **1. Recettes.**

L’essentiel des recettes provient des cotisations. Sont alors présentés les éléments connus concernant les cotisations perçues et les autres recettes. Les autres recettes sont les dividendes des actions détenues par AVAS et les intérêts des comptes sur livret.

##### **2. Dépenses.**

En 2009, le premier poste de dépenses a été celui des frais de secrétariat, poste qui a disparu en cours d’année. Sont alors présentés les éléments connus concernant les

dépenses effectuées. Outre, les frais de secrétariat, il s’agit de frais de fournitures, de participation à des colloques et de déplacements.

Sont aussi mentionnées des dépenses, engagées à la seule initiative de Jean-René Marabelle, sans accord du Conseil, telles que le tirage de son Avascope pirate n° 60 ou des frais d’avocats et d’huissiers d’un montant non connu.

Le montant des dépenses régulièrement engagées de l’AVAS est indiqué. Les dépenses irrégulièrement engagées et payées avec les ressources de l’AVAS devront être remboursées à l’AVAS par leurs auteurs.

#### **B. Bilan au 31 décembre 2009.**

A fin 2008, le bilan de l’AVAS était satisfaisant. A fin 2009, ce bilan ne peut être connu, puisque l’AVAS a été privé de ses documents comptables et bancaires.

#### **C. Budget 2010.**

Dans les circonstances et le contexte actuels, il est irréaliste d’établir un budget prévisionnel. A ce jour, un nombre significatif de cotisations a été reçu. Cependant, aucun des chèques n’a été encaissé, car il semble préférable d’attendre l’issue juridique du contentieux en cours pour éviter que ces sommes n’aillent à d’autres que ceux à qui elles ont été adressées.

A l’issue de la présentation de la situation et des éléments financiers et après échange avec l’assemblée, la résolution suivante est adoptée à l’unanimité :

*‘L’Assemblée Générale d’AVAS, réunie ce 5 mai 2010, a reçu une information sur la situation financière et les éléments financiers disponibles à ce jour. Elle constate, en effet, qu’il ne lui est pas possible d’obtenir une information complète et d’approuver un rapport financier pour 2009, du fait de la confiscation par Jean René Marabelle des éléments comptables et autres documents financiers et bancaires de l’AVAS. Elle acte aussi que ce dernier a engagé des dépenses sans aucune autorisation et qu’il en reste donc redevable envers l’AVAS. L’Assemblée Générale dénonce et condamne les procédés mis en œuvre par Jean René Marabelle et ceux qui l’accompagnent, elle renouvelle sa confiance au Bureau tel qu’il a été élu lors de la réunion du Conseil d’administration du 8 décembre 2009 ainsi que son entier soutien au Bureau dans l’action qu’il mène pour que l’AVAS recouvre la maîtrise de ses comptes et moyens de paiement»*

#### **4 – Election ou renouvellement d’administrateurs d’AVAS**

Jacques Sarfatti est réélu à l’unanimité. Bruno Henri ne souhaite pas être renouvelé pour l’instant, compte tenu de son exposition. L’Assemblée générale le remercie pour son action et l’assure de son complet soutien.

Les candidatures reçues régulièrement par le Conseil d’administration sont mises aux voix : Adam Bouaziz, coopté lors du CA du 28 janvier 2010, est élu à l’unanimité. Sont également élus à l’unanimité : Bertrand de Reviers, Janine Tiesters, Pierre Procureur, Marc Jacquemin.

Le président les félicite et les remercie de bien vouloir accepter ces responsabilités. Le Conseil d'Administration est désormais composé de 18 membres.

Bruno Henri et Pierre Procureur proposent de passer en revue les résolutions proposées à l'approbation des actionnaires lors de l'AG du 21 mai 2010

**8 - Préparation de l'AG de Total et de l'AG d'ELF Aquitaine**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 45.

**LE BONUS !**

Comme il nous reste un peu de place, nous vous offrons, en bonus, le cours sur les 2 dernières années, des actions Sanofi et Total Gabon (source : Boursorama).

**Cours de l'action SANOFI**

**Cours de l'action TOTAL GABON**



**Bureau AVAS :** Président : Jean-Aymon Massie ; Vice-Président : Bernard Butori ; Secrétaire-Général : Dominique Chasseguet ; Secrétaire Général Adjoint : Alain Cabrera ; Trésorière : Marie-Claire Vivier ; Conseillers : Géza Galfi et Jacques Sarfatti

**Conseil d'Administration :** les membres du Bureau et Adam Bouaziz, Benoît Clergeat, Louis Fimbi, Michel Goubly, Marc Jacquemin, Samuel Onuotu, Pierre Procureur, Bertrand de Reviers, Renaud Rodgold, Claude Royer, Janine Tiesters.

**BULLETIN D'ADHESION**

(AVAS) Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés du Groupe Total

NOM : Prénom :  
 Adresse : Téléphone : e mail :  
 Je vous adresse, ci-joint, un chèque à l'ordre d'AVAS : Cotisation de base : 20 € - Cotisation de soutien : 40 €  
 A renvoyer à : AVAS, 8 rue Henri Regnault – 92 400 Courbevoie  
 email : avas.total@gmail.com – site : esop-avas.org

<b>SOMMAIRE du N° 61</b>  <i>Edition par e-mail et tirage papier réservée aux seuls Adhérents et Sympathisants</i>	L'actionnariat salarié garant de la bonne gouvernance de l'entreprise .....P 1	Les résultats des élections des conseils de surveillance (CS) .....P 13
	L' AVAS rétablie dans ses droits ! .....P 2	Gouvernance d'entreprise dans l'Union Européenne.....P 14
	Bureau et Conseil d'administration de l'AVAS.....P 2	Conseil de surveillance TAF : Total reprend la main sur l'actionnariat salarié.....P 15
	L'évolution du groupe Total en quelques chiffres.....P 3	Les crises cycliques : le remède existe depuis les temps bibliques !.....P 17
	Quelques événements importants ou significatifs concernant Total depuis janvier 2010.....P 5	Conseil de surveillance du FCPE Elf privatisation n°1 – actions Total.....P 18
	Jusqu'où la chute ? .....P 7	Assemblée générale de l'AVAS tenue le 5 mai 2010.....P 18
	Augmentation de capital réservée aux salariés et anciens salariés du groupe Total.....P 8	Le bonus ! .....P 20
	Elections des conseils de surveillance Actions européennes et TDDA - Obligations, Monétaire et TDDO.....P 11	Bulletin d'adhésion .....P 20